



MAIRIE DE GARRIGUES

**Arrêté du maire portant délégation de fonctions et de signature à
Madame MONZIOLS Rosette, 3^{ème} adjointe**

Le Maire de Garrigues (Hérault)

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant élection des adjoints au maire ;

Considérant que Mme MONZIOLS Rosette a été élue 3^{ème} adjointe ;

Considérant la nécessité pour le bon fonctionnement des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice du 3^{ème} adjoint ;

ARRETE :

ARTICLE 1

A compter du 3 Avril 2026, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire, Patrick MARY, Il est donné délégation de fonction à Mme MONZIOLS Rosette, 3^{ème} adjointe pour exercer les attributions suivantes :

Affaires financières et budgétaires

Budget, exécution, dette

Ressources Humaines

Management et Gestion Administrative

Secrétariat Mairie

Suivi des dossiers communaux

ARTICLE 2

Il est également donné délégation à Mme MONZIOLS Rosette pour la signature de :

Tous les actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives, relevant de sa délégation.

La signature par Mme MONZIOLS Rosette devra être précédée de la formule suivante : « *par délégation du MAIRE* ».

ARTICLE 3

La Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- Au Préfet
- Au Trésorier Municipal
- Notifié à l'intéressée

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Patrick Mary
Roselle


Fait à Garrigues,
Le 03/04/2026

Le Maire,
Patrick MARY



